

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 juin 2017

**DELIBERATION N° 104/ 6/2017 : RENOUELEMENT DE DEUX EMPLOIS DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF ADULTES-RELAIS**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2017.

Présents Titulaires : 29

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Pierre BONNEFOUS, Aline CASTILLO, Daniel DONADIO, Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Monsieur Marc BOURDONCLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du travail en application des articles L- 5134-100 et suivants,

Vu le code du travail en application des articles D 5134-145 et suivants,

Vu le Décret n° 2013-54 du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais,

Vu la circulaire DIV/ACSE du 18 décembre 2006 relative à la gestion du dispositif adultes-relais - médiateurs de ville,

Considérant la volonté du Grand Montauban Communauté d'Agglomération de poursuivre cette démarche de médiation sociale initiée en 2014,

Vu la Convention entre l'Etat et le GMCA portant mise en œuvre du dispositif Adultes-relais,

Vu le tableau des emplois annexé au budget primitif 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler le recrutement de deux personnes dans le cadre du dispositif Adultes-relais.

Direction : Centres Sociaux

Missions :

Sous la responsabilité de la Directrice du service des Centres Sociaux,

Les missions exercées seront notamment :

- Accueillir, renseigner et informer les habitants des quartiers se présentant à l'antenne d'Issanchou du centre social,
- Recevoir sur rendez-vous en vue d'une écoute plus approfondie et/ou d'une orientation vers d'autres institutions,
- Accompagner celles et ceux qui sont le plus en difficultés dans leurs démarches auprès d'autres organismes,
- Mettre en œuvre des ateliers collectifs pour à la fois rompre l'isolement, échanger et créer du lien social.

Durée : contrat de 1 an, renouvelable 2 fois (les contrats Adultes-relais relèvent d'un statut de droit privé et sont assortis d'une participation financière de l'Etat et de la Région), suivant le renouvellement du dispositif sur la période 2017-2020.

Considérant que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2017, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 juin 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- renouveler le recrutement de deux personnes dans le cadre du dispositif Adultes-relais.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de renouveler le recrutement de deux personnes dans le cadre du dispositif Adultes-relais.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 JUIL. 2017

De sa publication le :

06 JUIL. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

